NAMUR
CAPITALE

D.A.U | Département Aménagement Urbain

Wallonie

Informations notariales

MAGNUS, Frédéric - Notaire
rue du Grand Tige , 11
5101 ERPENT

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infonotaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet :www.namur.be

Délivré à Namur, le 15 OCT. 2026

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 15-09-26
V/réf. : 2026-0676/001-EM
Référence dossier : Notaires/43215/2026
Votre correspondant·e : V. Baudouin

Maître·s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître·s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent·e traitant·e délégué·e

V. Baudouin

Pour la Bourgmestre ff,
Par délégation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

1) Bien situé à BOUGE, Rue de l'Institut n°5, paraissant cadastré section C n°19G2 et appartenant à M. [redacted]a - Statut urbanistique du bien : immeuble mixte (entité privative selon cadastre) - Date de construction : 1997.

Le bien repris ci-dessus est situé:
1° - dans un périmètre: /
- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien a fait l'objet d'un permis d'urbanisation:

Numéro	Nom	Nombre de lots	Date d'approbation	Date modification
71	CARLIER	6	23/04/1963	

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
09-11-92	Construction de logements avec rez et bureaux
30-10-95	Construction d'un immeuble à appartements
17-01-00	Régularisation - Construction d'un immeuble de logements avec rez et bureaux
17-02-26	Suppression d'un studio et remplacement de celui-ci par l'extension d'une profession libérale

- Le bien est situé en "Classe B+ de 20 à 30 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans un périmètre: "Périmètre d'agglomération".

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est repris en zone Fluxys.

- Le bien est repris à l'Atlas des voiries.

Commentaire(s) du service technique:
- Zonage: Lidaxes, voir variations possibles du tracé.
GCU Enseignes - Site touristique protégé
Radon - risque par zone 1km Risque > 300Bq/m³10%-20%

Insalubrité logement :
-IL202200024 : un logement individuel Et3

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter directement le service Logement au 081/24.72.46.